

Plan exceptionnel ?

A l'heure où j'écris ces lignes, le Président de la République annonce qu'il présentera, dans quelques jours, un plan exceptionnel pour l'agriculture. Peut-être en aurez-vous connaissance lorsque vous lirez ce billet.

Un plan qui aiderait vraiment les agriculteurs à sortir de la crise et leur donnerait confiance en l'avenir devrait s'articuler autour de 3 types de mesures :

1/ Des mesures d'urgence, ce sont celles qui ont été réclamées lors de la journée de mobilisation sans précédent du 16 octobre : prêts de consolidation à taux zéro, exonération du foncier non bâti, remboursement de la TIPP - TICGN 2009, étalement, voire exonération dans certains cas, des cotisations sociales ;
2/ De la compétitivité redonnée aux exploitations par un allègement du coût du travail, la création d'une DPA (dotation pour aléas) en complément de la DPI, la neutralisation de la taxe carbone, des crédits pour l'innovation et l'arrêt de l'empilement des contraintes environnementales ;
3/ Des prix stables et rémunérateurs nécessaires pour pérenniser la production agricole. Cela passe par une nouvelle régulation et des mécanismes de stabilisation des marchés.

Exceptionnel le plan du Président de la République ? Oui s'il traite des 3 points précédents. Dans le cas contraire, il ne règlera qu'une partie des problèmes... nous serons alors obligés de rappeler au Président ses engagements de ne pas laisser tomber l'agriculture car il y a urgence !

Philippe LIROCHON



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

En bref**Indice du fermage 2009/2010**

L'indice du fermage pour des paiements prévus entre le 1/10/2009 et le 30/09/2010 est fixé par le nouvel arrêté préfectoral n° 2009-0826 du 29 septembre 2009 à 108,60, soit une variation par rapport à l'année dernière de + 2,86 %. Officieusement, nous obtenons un prix de blé fermage (pour des baux toujours prévus en qtx de blé) à 20,61 € le quintal. L'arrêté préfectoral et la note d'information sont disponibles sur :

www.chambre-agriculture-28.com/espace-agriculteurs

Contact : *Martine Riou*
02 37 24 45 32

Vérifications générales périodiques

La vérification des installations électriques et des engins de levage est obligatoire pour les employeurs de main d'œuvre permanente ou occasionnelle. Elle peut être réalisée soit par un organisme agréé, soit par une personne qualifiée appartenant ou non à l'exploitation. Mise en place par les MSA et les Chambres d'agriculture de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, la prestation du Cercle d'échanges de l'Eure propose une offre de service adaptée aux exploitations les plus couramment rencontrées. Ce dispositif ouvre une alternative au regard du quasi monopole des organismes agréés tout en respectant la réglementation.

Contacts : *Cercle d'échanges*
02 32 35 77 75

Jean-Bernard Leclercq
02 37 24 45 54

Formations 2009/2010 : inscrivez-vous dès maintenant

Le catalogue des formations 2009/2010 a été adressé à tous les agriculteurs le 20 septembre dernier. Vous y trouvez une offre de formation complète pour les agriculteurs et les salariés d'exploitation. Nous recevons de nombreuses inscriptions. Aussi, inscrivez-vous dès maintenant. Retrouvez notre offre sur notre site internet www.chambre-agriculture-28.com/espace-agriculteurs

Contact : *Bertrand de Lacheisserie* - 02 37 24 45 42

Haies et paysages**Planter des haies : l'art et la manière**

Les haies remplissent de nombreuses fonctions à condition de respecter quelques règles. Elles peuvent contribuer à une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Elles améliorent la production animale en offrant au bétail un abri. Elles limitent l'érosion, l'engorgement des terrains et régularisent le régime des eaux. En protégeant les bâtiments et les habitations, elles permettent des économies d'énergie. Les haies améliorent le paysage et l'intégration de certains bâtiments tout en produisant du bois énergie (bûches, plaquettes), des piquets, du bois d'œuvre, des fruits. Enfin, elles fournissent au gibier abri et nourriture et contribuent à améliorer sa reproduction.

Planter une haie : comment vous y prendre ?

• **Conseils techniques** : un conseiller haie champêtre est à votre disposition pour vous aider à choisir l'emplacement et le type de votre haie, les essences



utilisables. Il monte avec vous un dossier simple de demande d'aides. Il peut vous indiquer des entreprises pour la fourniture des plants, du paillage et des protections contre le gibier, voire même pour les travaux. Installées en simple, double, voire triple rangs, ces haies peuvent être hautes, moyennes ou basses, taillées ou libres, fleuries, marcescentes, fructifères. Leur diversité dans le choix des espèces est une source de richesse.

• **Phases de réalisation** : le respect d'un calendrier des travaux est un gage de réussite. Prévoyez trois phases :

- l'étude et le montage du dossier (printemps, été, voire début d'au-

tomne),

- les travaux préparatoires (sous solage, labour, hersage et pose du paillage) en période ressuyée (avant les fortes pluies d'automne),

- la mise en place des plants (à partir de la Sainte Catherine - 25 novembre- et jusqu'à fin mars).

• **Coût moyen** (pour une haie à 1 rang) : le coût moyen d'un mètre linéaire de haie revient entre 4 et 5 €. Des tarifs inférieurs sont possibles dans le cadre de regroupement des commandes et des travaux qui peuvent être faits par l'agriculteur. Ne sont pas compris les travaux du sol, en général réalisés par l'agriculteur.

• **Subventions** : l'aide du Conseil Général d'Eure-et-Loir est de 0,80 €/ml. La Fédération des Chasseurs subventionne des haies basses sur 3 rangs (uniquement pour ses adhérents). L'aide du Conseil Général est alors cumulable.

Contact : *Denis Goisque (GVF)*
02 37 24 46 90 (*permanence le mardi*) ou 06 82 86 04 07.

Elevage**Maïs ensilage 2009 : un bilan mitigé.**

L'opération analyse maïs ensilage initiée par "Performances Elevage 28" et la Chambre d'agriculture a permis de recueillir 17 analyses. Bien que cette opération ne soit pas tout à fait terminée, il est possible d'établir un premier bilan de la récolte 2009.

Etant donné les conditions climatiques de cette fin d'été, les valeurs matières sèches sont, sans surprise, plutôt élevées. 71% des maïs analysés ont un taux de matière sèche supérieur à 35 %. Le taux moyen est de 36,5 % avec un minimum à 30 % et un maximum à 46,1 %

Dans l'ensemble, les valeurs MAT* sont plutôt satisfaisantes. Les teneurs en cellulose brute et en parois sont globalement élevées mais cachent une grande disparité d'un maïs à l'autre. Les parois sont constituées de lignocellulose, partiellement digestible et de lignine non digestible. Ces quantités élevées laissent craindre des digestibilités moindres mais il est surprenant de constater des dMO* de l'ordre de 73 %. Les teneurs en amidon sont plutôt

faibles. Peu de maïs dépassent les 300 g/kg de MS.

Quelles conséquences pour le rationnement ?

Les taux de matière sèche élevés entraînent une ingestion moindre avec des risques de problèmes de conservation. Cependant, leur excellente digestibilité permet une bonne assimilation par les animaux. Grâce à des teneurs élevées en MAT, il est possible de faire des économies sur les quantités de correcteur azoté. L'utilisation d'aliments liquides ne semble pas forcément justifiée. Les valeurs UFL élevées sont le résultat du rapport entre la teneur en cellulose brute, le teneur en amidon et la dMO. Cette année, les valeurs UFL sont donc artificiellement élevées grâce à la dMO. Il ne faudra donc pas négliger la complémentarité énergétique. On préférera des apports de céréales à dégradation lente comme le maïs grain. Attention à l'utilisation du

blé qui, utilisé sur des maïs avec de fortes dMO, pourra entraîner des problèmes d'acidose.

Chaque maïs possède ses particularités.

Ne négligez surtout pas la complémentarité minérale ! Manque de nourriture, sécheresse, chaleur, autant de facteurs qui ont fragilisé les animaux. En ce début d'hiver, les vaches sont particulièrement « usées » et, par conséquent, plus sensibles aux problèmes sanitaires. Demandez l'aide de votre technicien pour bien déchiffrer votre analyse et adapter la complémentarité de vos vaches. N'oubliez pas que, seules, les vaches sauront "dire" si la ration est bien équilibrée : l'observation des animaux et la qualité des bouses sont de bons indicateurs.

Contact : *Hélène Stéphan*

02 37 24 45 72

*MAT : Matière Azotée Totale

*dMO : digestibilité Matière Organique

Valeurs moyennes des analyses 2009

MS	MAT	CB	Amidon	NDF	ADF	ADL	DMO	UEL	UFL	PDIN	PDIE	PDIA	P abs	Ca abs
36,5	74,6	211	255	463	234	24	72,9	0,93	0,93	46	69	16	1,17	1,09

En bref

Vous souhaitez enregistrer vos interventions, gérer votre fertilisation et répondre aux exigences réglementaires (registre phyto, directive nitrate,...) facilement, rapidement et de façon fiable. La Chambre d'agriculture vous propose un outil Internet Mes p@rcelles

Inscrivez-vous dès maintenant à la formation pour prendre en main l'outil : cette formation vous permet de tester l'outil en travaillant sur votre exploitation. A l'issue de cette formation, vous êtes satisfait, vous souscrivez l'abonnement.

Contact : *Olivia David*
02 37 24 45 26

Nouveaux collaborateurs

Julie Gall, conseillère en agriculture bio, prendra ses fonctions le 2 novembre. Agée de 23 ans, elle est titulaire d'un Master recherche sciences et technologies du vivant. Elle assurera la recherche de références, l'accompagnement à la conversion, le suivi des producteurs bio ainsi que la communication sur l'agriculture bio. Missions qu'elle partagera entre la CA 28 et la CA 45.

Ghislain Girot prendra également ses fonctions le 2 novembre comme pédologue. Il a pour mission de réaliser les cartes pédologiques aux 1/250 millièmes sur l'Eure-et-Loir. Il est salarié de l'INRA et mis à disposition de la Chambre par contrat. Ces deux personnes seront basées à Chartres

François Poivré vainqueur

Le concours Salle de traite initié l'an dernier par le contrôle laitier 37 a été élargi à la région. Le vainqueur est François Poivré, éleveur à Marolles Les Buis, qui remporte une semaine de remplacement. Ce concours vise à récompenser les éleveurs qui ont su mettre en place des astuces pour améliorer le bien-être et la sécurité du trayeur ainsi que le bien-être des animaux dans la salle de traite. La remise des prix aura lieu le vendredi 6 novembre à l'occasion du salon régional Ferme Expo (Tours les 6, 7 et 8 novembre). Des programmes et des entrées gratuites (pour 2 personnes) sont disponibles au Service Elevage.

Contact : 02 37 24 45 71